|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| CDIP/21/INF/2 | | |
| ORIGINAL : anglais | | |
| DATE : 22 mars 2018 | | |

**Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)**

**Vingt et unième session**

**Genève, 14 – 18 mai 2018**

RÉSUMÉ DE L’ÉTUDE DE FAISABILITÉ SUR L’AMÉLIORATION DE LA COLLECTE DE DONNÉES ÉCONOMIQUES SUR LE SECTEUR DE L’AUDIOVISUEL DANS PLUSIEURS PAYS AFRICAINS

*Document établi par Mme Deirdre Kevin, consultante dans le domaine des médias, en collaboration avec Mme Sahar Ali, consultante dans le domaine des médias et journaliste*[[1]](#footnote-2)

1. Le présent document contient un résumé de *l’Étude de faisabilité sur l’amélioration de la collecte de données économiques sur le secteur de l’audiovisuel dans plusieurs pays africains* établie dans le cadre de la phase II du projet relatif au renforcement et au développement du secteur de l’audiovisuel au Burkina Faso et dans certains pays africains (document CDIP/17/7).

2. L’étude de faisabilité a été réalisée par deux consultantes indépendantes, Mmes Deirdre Kevin et Sahar Ali.

3. *Le CDIP est invité à prendre note des informations contenues dans le présent document*.

[L’annexe suit]

**RÉSUMÉ**

* Le rapport contient les conclusions d’une étude de faisabilité sur l’amélioration de la collecte de données économiques sur le secteur de l’audiovisuel dans cinq pays, à savoir le Burkina Faso, la Côte d’Ivoire, le Kenya, le Maroc et le Sénégal, qui sont les bénéficiaires du projet du CDIP de l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) intitulé “Renforcement et développement du secteur de l’audiovisuel au Burkina Faso et dans certains pays africains”, décrit dans le document CDIP/17/7. Il a pour objet de présenter une série de conclusions et de propositions sur les mesures qui pourraient être prises pour améliorer la collecte de données dans ces pays. L’analyse a été réalisée par deux spécialistes ayant une longue expérience de la collecte de données économiques sur le secteur de l’audiovisuel en Europe, en Afrique du Nord et au Moyen‑Orient. Pour bien comprendre la situation dans les cinq pays en ce qui concerne les tendances, les obstacles et les défis actuels, ainsi que les opportunités potentielles, une série d’entretiens ont été conduits avec des experts nationaux et des consultants internationaux ayant une connaissance approfondie de ces marchés. L’OMPI a facilité ce processus en fournissant une liste d’experts ou coordonnateurs de projet.
* Les entretiens ont permis de replacer l’analyse dans son contexte et ont révélé plusieurs facteurs limitant la disponibilité de données sur le secteur de l’audiovisuel qui sont présentés dans le premier chapitre. Parmi les données essentielles qui sont difficilement accessibles dans la plupart des pays figurent la taille du secteur de la production (entreprises, employés et professionnels) et le volume de production (œuvres pour le cinéma et la télévision) dans chacun des pays. Cela s’explique en partie par le manque de professionnalisation et d’engagement du secteur et par la nécessité d’encourager les acteurs du secteur à faire enregistrer les entreprises et les œuvres et à se lancer dans la procédure d’enregistrement du droit d’auteur. Bien que le projet du CDIP ait déjà commencé à faire connaître le rôle du droit d’auteur dans le secteur de l’audiovisuel, à favoriser son utilisation et à faire mieux comprendre les responsabilités et les avantages pour les producteurs, il faut intensifier ces activités pour qu’elles produisent des résultats tangibles pour les entreprises.
* Parmi les autres données essentielles qui font défaut, on peut citer les données concernant l’audience de la télévision, les goûts du public et les tendances en matière de consommation. La collecte de données d’audience a bénéficié du passage à la télévision numérique terrestre là où il a eu lieu. Cependant, les données sont souvent collectées par des entreprises commerciales mondiales et ne sont pas librement accessibles. Les études sur les goûts des consommateurs et les tendances de consommation sont peu nombreuses et nécessitent des ressources supplémentaires de la part des institutions.
* Le deuxième chapitre donne un aperçu des types de données nécessaires pour faire l’inventaire des marchés relatifs aux médias audiovisuels et comprendre les consommateurs, les acteurs, la production, la distribution et la consommation. Il présente également de manière détaillée les types de données disponibles dans chaque pays (sur la base de recherches documentaires et d’entretiens), les institutions, organisations ou entreprises qui recueillent ces données et la mesure dans laquelle celles‑ci sont accessibles au public, gratuitement ou non. Ce chapitre contient également plusieurs exemples de rapports, de recherches et de données qui proviennent de divers pays (européens et africains) et contribuent à la compréhension de l’économie du secteur de l’audiovisuel.
* Le troisième chapitre présente de manière plus détaillée les types d’institutions qui peuvent fournir des données, en fonction de leurs attributions et du rôle qu’elles jouent dans le secteur (financement de la production, enregistrement des entreprises, réglementation de la radiodiffusion, etc.). Il est apparu que le niveau de collecte de données sur le secteur de l’audiovisuel était élevé mais que les données tendaient à être éparpillées entre les acteurs et étaient rarement rassemblées dans un rapport global sur ce secteur.
* Les experts interrogés ont signalé d’autres obstacles, principalement dus à l’absence fréquente de cadre réglementaire approprié. Par exemple, il est nécessaire de réglementer la transparence des opérateurs et des entreprises (radiodiffuseurs, télévision à péage et sociétés de distribution et d’exploitation de films); ce qui permettrait de mieux comprendre la consommation et l’importance des œuvres audiovisuelles. En outre, les institutions travaillant dans le secteur ont besoin d’un mandat clair qui leur permette de recueillir toute une série de données sur la production, les dépenses de production, la distribution et la consommation.
* Les experts ont évoqué une question essentielle, à savoir la nécessité de poursuivre la collaboration, la coopération et le partage des ressources. En outre, les différents acteurs de la chaîne de valeur du secteur de l’audiovisuel doivent s’unir pour promouvoir le développement du secteur, élaborer et financer des projets ensemble et établir des accords commerciaux professionnels car les producteurs, les auteurs et les interprètes sont particulièrement désavantagés lorsqu’ils négocient avec les principaux acteurs (distributeurs, radiodiffuseurs, etc.).
* En ce qui concerne la recherche, ainsi que la collecte et la fourniture de données, il ressort clairement de la présentation des institutions et de leur rôle dans le secteur en tant que sources potentielles d’information (voir le troisième chapitre) qu’elles doivent collaborer pour améliorer la transparence.
* La collaboration transfrontière doit également être améliorée au niveau régional, linguistique ou panafricain. Sur le plan du développement du secteur, des économies d’échelle peuvent être réalisées, ce qui peut impliquer un cofinancement, des coproductions et des ressources pour la formation et la professionnalisation. Pour l’amélioration de la transparence, le fait de travailler sur une base régionale élargie peut favoriser le partage des données et l’harmonisation des méthodes de recherche comme en témoigne l’exemple de l’Observatoire ibéro‑américain en Amérique latine. Au niveau européen, les activités de l’Observatoire européen de l’audiovisuel en matière de transparence sur les marchés européens ont également été brièvement décrites en relation avec la collecte de données à la fois en interne et par l’intermédiaire des réseaux nationaux spécialisés dans des domaines particuliers.
* La dernière partie du présent rapport (quatrième chapitre) fournit quelques “éléments de réflexion” à l’intention des décideurs sur les prochaines mesures pouvant être prises pour améliorer la transparence des données économiques sur les marchés. Ces éléments portent essentiellement sur quatre thèmes principaux. Le premier est la création d’un environnement propice à la collecte de données et vise principalement le cadre juridique nécessaire selon lequel certains acteurs (entreprises) sont tenus de mettre les données à disposition tandis que d’autres (institutions et organes de réglementation) ont pour mission de collecter ces données et ont l’obligation de les publier. Le deuxième thème essentiel est l’engagement du secteur de la production (auteurs, réalisateurs, producteurs) sans lequel le secteur ne peut pas se développer, étant entendu que celui‑ci doit également être disposé à faire enregistrer les entreprises, à partager les informations sur les œuvres, à collaborer et à mener des actions collectives pour défendre leurs droits. L’optimisation de la collecte au niveau national est le troisième thème essentiel de la dernière partie et vise les débats concernant l’existence de divers instituts nationaux et la nécessité de collaborer et de partager les informations afin d’établir un inventaire régulier de l’état du marché et de ses tendances. Les avantages de la coopération transfrontière des chercheurs et des institutions ou la création potentielle d’un observatoire régional (comme mentionné ci‑dessus) sont abordés dans le cadre du dernier thème essentiel, dans les conclusions.
* La transition en cours vers la télévision numérique en Afrique est une étape importante pour avancer vers la mise en place d’un système spécialisé de collecte de données. Le passage au numérique aura une incidence majeure sur le marché et augmentera donc le besoin d’informations économiques. La numérisation offre la possibilité de créer un environnement plus favorable à la mise au point de nouveaux services innovants et juridiques afin de contrer la tendance au piratage dans le domaine de l’audiovisuel et de la radiodiffusion.
* Tournée vers l’avenir, l’OMPI pourrait faciliter, dans le cadre du projet du CDIP, la réalisation d’une étude de faisabilité sur la création d’un institut chargé de recueillir des données sur le secteur de l’audiovisuel au niveau sous‑régional ou panafricain. Cela supposerait des évaluations approfondies des activités d’organisations similaires et de leurs dispositions structurelles, juridiques et administratives; le minimum requis en matière de ressources humaines et autres ressources financières; les méthodes de collecte de données dans les secteurs du cinéma, de la télévision, de la vidéo et de l’Internet; et la création de réseaux, y compris au niveau politique avec des organisations telles que l’Union africaine, la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO) ou l’[Union économique et monétaire ouest‑africaine](http://www.uemoa.int/fr) (UEMOA).
* Il conviendrait également que l’OMPI puisse organiser, en coopération avec les organisations de gestion collective et les bureaux nationaux du droit d’auteur, des ateliers ou des conférences où les méthodes de collecte, d’analyse et de présentation de données qui sont décrites dans le rapport pourraient être présentées à toutes les parties prenantes intéressées (dans le cadre d’un forum national ou régional). Cela pourrait constituer un point de départ pour la constitution d’un savoir‑faire méthodologique dans la région, la collaboration, le partage des ressources et les discussions sur la possibilité de produire des publications communes et des rapports et projets pilotes, et éventuellement la création d’instituts de recherche nationaux ou régionaux pour la compilation de données sur le secteur de l’audiovisuel. La collecte de ces renseignements sur l’évolution du marché et du droit améliorerait également l’efficacité en matière de concession de licences et de gestion des droits de propriété intellectuelle dans le secteur de l’audiovisuel.

[Fin de l’annexe et du document]

1. Les opinions exprimées dans la présente étude sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles du Secrétariat de l’OMPI ou de ses États membres. [↑](#footnote-ref-2)